

DEC181325DR13

**Décision portant nomination de M. Saïd TAHIR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5221 intitulée L2C.****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°5221 intitulée L2C et nommant M. Pierre LEFEBVRE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'UMR 5221<sup>1</sup> en date du 20/09/2017 ;

Considérant que M. Saï TAHIR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par L'Université de Montpellier du 24/11/2017 au 15/12/2017.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Saïd TAHIR, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5221 intitulée L2C, à compter du 03/04/2018

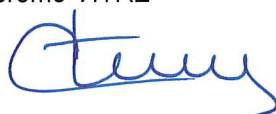
M. Saïd TAHIR, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Saïd TAHIR, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

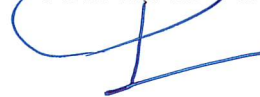
Fait à Montpellier, le 03/04/2018

Visa du délégué régional du CNRS  
Jérôme VITRE



Visa du Président de l'Université de Montpellier

Le directeur de l'unité  
Pierre LEFEBVRE



**Pierre LEFEBVRE**  
Directeur du L2C

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)